

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services
de l'Éducation Nationale de l'Ardèche,

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;

VU la loi n° 2004.809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la dotation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré du département ;

VU les avis du Comité Social d'Administration- Spécial Départemental en date du 8 et 15 février 2024 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 15 février 2024 ;

D E C I D E

Des implantations et retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré suivants, pour la rentrée scolaire 2024 :

A TITRE DEFINITIF

RETRAITS DE POSTES	IMPLANTATIONS DE POSTES
<p style="text-align: center;">FUSION D'ECOLE</p> <p>Charmes-sur-Rhône - maternelle - 3 postes Charmes-sur-Rhône - élémentaire - 7 postes</p> <p>Davézieux - école maternelle - 2 postes Davézieux - école élémentaire - 4 postes</p> <p>Guilherand-Granges Le Provence - maternelle - 2 postes Guilherand-Granges Le Provence - élémentaire - 5 postes</p> <p>Lavilledieu - école maternelle - 3 postes Lavilledieu - école élémentaire - 5 postes</p> <p>Meysse - école maternelle - 3 postes Meysse - école élémentaire - 5 postes</p> <p>Saint-Sauveur-de-Montagut - maternelle - 1 poste Saint-Sauveur-de-Montagut - élémentaire - 3 postes</p> <p style="text-align: center;"><i>SOUS RESERVE DE LA RECEPTION DES DOCUMENTS DELIBERATOIRES</i></p>	<p style="text-align: center;">FUSION D'ECOLE</p> <p>Charmes-sur-Rhône : primaire : 10 postes</p> <p>Davézieux - école primaire : 6 postes</p> <p>Guilherand-GrangesProvence - primaire : 7 postes</p> <p>Lavilledieu - école primaire : 8 postes</p> <p>Meysse - école primaire : 8 postes</p> <p>Saint-Sauveur-de-Montagut - primaire : 4 postes</p>
POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<p>Ecoles maternelles</p> <p>Annonay A. Daudet - 3ème classe Ruoms J. Moulin - 3ème classe</p> <p>Ecoles élémentaires</p> <p>Annonay J. Moulin - 10 ème classe (retrait d'un emploi d'adjoint)</p> <p>Bourg-Saint-Andéol A. Maurin - 7ème classe (retrait d'un emploi d'adjoint)</p> <p>Grospierres - 2ème classe Le Teil Centre - 8ème classe Saint-Agrève - 5ème classe Toulaud - 5ème classe Tournon-sur-Rhône Les Luettes - 8ème classe</p> <p>Ecoles primaires</p> <p>Alboussière - 7ème classe Lablachère - 7ème classe Lagorce - 4ème Roiffieux - 4ème Saint-Désirat - 4ème Tournon-sur-Rhône J. Moulin - 7ème classe</p>	<p>Ecoles élémentaires</p> <p>Annonay Fontchevalier : 12ème classe (implantation d'un emploi d'adjoint)</p> <p>Vernoux-en-Vivaraïs : 5ème classe</p> <p>Ecoles primaires</p> <p>Annonay Cance-Malleval : 8ème classe (implantation d'un emploi d'adjoint)</p> <p>Beaulieu : 3ème classe Colombier-le-Jeune : 2ème classe Privas Clotilde Habozit : implantation d'un poste d'adjoint au titre du dispositif d'accueil des 2 ans (TPS)</p>

AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
<p><u>Décharges de direction retirées</u></p> <p>Prim Lagorce - 0,25 Prim Roiffieux - 0,25 Prim Saint-Désirat - 0,25 EE Annonay Van Gogh - 0,17 EE Le Teil Centre - 0,17 EE Tournon-sur-Rhône Les Luettes - 0,17</p>	<p><u>Décharges de direction implantées</u></p> <p>Prim Charmes-sur-Rhône + 0,17 (suite à fusion) Prim Davézieux + 0,08 (suite à fusion) Prim Guilhaud-Granges Le Provence + 0,08 (suite à fusion) Prim Lavilledieu + 0,08 (suite à fusion) Prim Meysse + 0,25 (suite à fusion) Prim Saint-Sauveur-de-Montagut + 0,25 (suite à fusion) EE Annonay Fontchevalier + 0,50</p>
<p><u>Dispositif Coenseignement</u></p> <p>Prim Arcens - 0,50 Prim Colombier-le-Jeune -1 Prim Gluiras -1 Prim Peyraud - 0,50 Prim Saint-Etienne-de-Serre - 0,50 Prim Saint-Jeure d'Ay - 0,5 Prim Saint-Michel d'Aurance - 0,5 EE Saint-Michel-de-Boulogne (RPI Saint-Etienne) - 1</p>	
<p><u>Transfert et transformation d'Ulis</u></p> <p>Mat Annonay champ de Mars - 1 (transfert) EE Le Teil Centre - 1 (transfert)</p>	<p><u>Transfert et transformation d'Ulis</u></p> <p>Annonay Mat Fontchevalier 1 Prim Villeneuve-de-Berg 1</p>
<p><u>Postes divers</u></p> <p>Prim Arras-sur-Rhône - 0,5 (renfort à titre exceptionnel pour 2023-2024)</p>	<p><u>Postes divers</u></p> <p>Coordonnateur TER (territoire Rural Educatif) 0,50 Réfèrent des directeurs d'école 0,50</p>

Privas, le 21 février 2024

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique
Des services de l'Education nationale de l'Ardèche

Thierry AUMAGE